

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du 21 mars 2024

Délibération n° 21-03-24

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2024

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du 15 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le jeudi 21 mars 2024 à partir de 18h00 à CASTELNAU DE MEDOC (Salle du moulin des Jalles).

Appel des conseillers.

Etaient présents :

AVENSAN	Laurent PASCUAL Gaelle POURTIER Patrick NURBEL
BRACH	Didier PHOENIX
CASTELNAU-DE-MEDOC	Eric ARRIGONI Françoise TRESMONTAN Nathalie LACOUR BROUSSARD Jacques GOUIN Jean-Pierre ARMAGNAC
LISTRAC-MEDOC	Aurélie TEIXEIRA Pascal MOREL Sandra LE GRAND André LEMOUNEAU
MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE Windy BATAILLEY
LE PORGE	Sophie BRANA Philippe PAQUIS
SAINTE-HELENE	Lionel MONTILLAUD Fabrice RICHARD Sylvie JALARIN Jean jacques VINCENT

SALAUNES	Damien HOAREAU Florence DUMONT
SAUMOS	Didier CHAUTARD
LE TEMPLE	Jean-Jacques MAURIN

Excusés ayant donné procuration :

Nathalie BEGAINT a donné procuration à Laurent PASCUAL ;
Gilles NAVELLIER a donné procuration à Aurélie TEIXEIRA ;
Abel BODIN a donné procuration à Windy BATAILLEY ;
Martial ZANINETTI a donné procuration à Didier PHOENIX ;
Anne-Sophie ORLIANGES a donné procuration à Sophie BRANA.

Excusés :

Karine NOUETTE GAULAIN ;
Stéphane LECLAIR.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le **quorum** est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants est de **30 élus**.

Secrétaire de séance : Eric ARRIGONI

Préalablement à l'ordre du jour :

- ***Présentation de Marie ACKER, la nouvelle directrice de l'office de Tourisme Médoc Plein Sud.***
- ***Présentation de Noémie RENELIER, cheffe de projet.***

A l'ordre du jour :

- **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 18 janvier 2024.
- Compte-rendu par le Président des attributions exercées en application de :
-La délibération n°99-09-20 du 17 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire :

ENVIRONNEMENT	
Décision n°1- 2024	<i>Adoption du règlement de redevance spéciale de la CdC Médullienne</i>
MARCHES PUBLICS	
Décision n°2- 2024	<i>Signature de la convention de groupement pour le renouvellement du dispositif de coordination départementale des grands passages des gens du voyage en Gironde 2024-2026</i>

- **Finances et Marchés Public**

- Présentation et adoption du Compte Financier Unique 2023 du budget principal et des budgets annexes ;
- Budget principal 2024 - Affectation des résultats 2023 ;
- Budget annexe « Ordures Ménagères » 2024 - Affectation des résultats 2023 ;
- Budget annexe « SPANC » 2024 - Affectation des résultats 2023 ;
- Budget annexe « ZA Pas du Soc » 2024 - Affectation des résultats 2023 ;
- Budget annexe « ZA Brach » 2024 - Affectation des résultats 2023
- Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) 2024 ;
- Fonds de concours 2023 -Report exceptionnel à 2024- Commune de SALAUNES.

- **Environnement**

- Autorisation au président pour signer l'avenant au contrat « Filières piles et accumulateurs portables » ;
- Autorisation au Président pour signer le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment avec les ECO-ORGANISMES agréés.

- **Ressources humaines**

- Personnel communautaire – Création au tableau des effectifs d'un poste de rédacteur territorial à temps complet ;
- Personnel communautaire --Suppression de postes au tableau des effectifs ;
- Personnel communautaire –Modification du tableau des effectifs ;
- Personnel communautaire - Modalités de prise en charge des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des agents ;
- Personnel communautaire-Mise en place du télétravail ;
- Personnel communautaire – Convention d'adhésion au service rémunération/chômage du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la gironde.

- **Informations**

- Etat récapitulatif annuel 2023 des indemnités de fonctions des élus
- Information sur le RSU 2022 (rapport social unique)

Délibération n° 21-03-24

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2024

Rapporteur : Lionel MONTILLAUD, Vice-président en charge de la fiscalité, des finances, des ressources humaines, de la mutualisation et de l'évaluation des transferts de charges

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le règlement intérieur des instances de la Communauté de Communes Médullienne, approuvé par délibération n° 122-12-20 du 3 décembre 2020 et plus particulièrement son article 19 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, présenté à la Commission Finances élargie au Bureau communautaire les 7 et 12 mars 2024, et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Communautaire ;

Après en avoir débattu,

- **PREND ACTE**, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2024, selon les modalités prévues par le règlement intérieur des instances de la Communauté de Communes Médullienne, et sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Au registre des délibérations, à Castelnau de Médoc, le 21 mars 2024

Le Président
Christian LAGARDE

Le secrétaire de séance
Eric ARRIGONI



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 033-243301389-20240321-DEL210324-BF